

## Principaux sites gratuits pour éviter ou préparer des recherches au SHD

### Morts au combat dans les conflits contemporains

*1914-1918, Seconde Guerre Mondiale, etc., des fiches fourmillant des renseignements parfois erronés et à vérifier soigneusement*

[www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr](http://www.memoiredeshommes.sga.defense.gouv.fr)

### Récipiendaires de la Légion d'Honneur

*Des dossiers complets le plus souvent consultables directement en ligne et conservés aux Archives Nationales au CARAN ou à Fontainebleau*

[www.culture.gouv.fr/documentation/leonore/pres.htm](http://www.culture.gouv.fr/documentation/leonore/pres.htm)

### Récipiendaires de la Médaille Militaire (1852-1870)

*Des milliers de récipiendaires recensés exhaustivement pour la période visée*

<http://medaillesmilitaires.lagenealogie.org>

### Officiers généraux

*Des milliers d'officiers généraux avec leurs principaux éléments de carrières tirés des dossiers conservés au SHD - Gratuit en 2012, désormais **payant***

<http://webgenealogies.com>

### Pensionnaires de l'Hôtel Royal des Invalides

*Le corpus exhaustif des Invalides entrés à l'Hôtel avec une recherche plein texte permettant de travailler aussi sur les batailles par exemple*

[www.hoteldesinvalides.org](http://www.hoteldesinvalides.org)

### Officiers et troupes de cavalerie d'Ancien Régime

*Des milliers d'hommes de troupes et d'officiers de cavalerie pour leur parcours civil (pour l'aspect militaire, les renseignements sont payant auprès du contributeur)*

La vitrine des archives ([contacter philippe.florentin@wanadoo.fr](mailto:philippe.florentin@wanadoo.fr))

## L'Association Des Amis Des Archives (L'ADADA)

*Association loi 1901 déclarée à la préfecture de Paris*

L'Association Des Amis Des Archives est une association à but non lucratif.

Elle rassemble des chercheurs en archives de tous horizons, de tous pays, de toutes expériences, de tous âges.

Son but est de favoriser le développement de relations amicales entre ces chercheurs, entre eux et les détenteurs d'archives, entre eux et le personnel des institutions qui détiennent des archives.

Son action s'exerce en complément de celle des acteurs du secteur public et privé, en vue de mieux faire connaître les ressources et l'offre en matière d'archives et d'amener les usagers au plus près des documents.

L'adhésion, viagère, avec cotisation annuelle (*15 euros depuis la création*), ne donne droit à rien, aucun service, aucun produit, aucun privilège, si ce n'est celui de faire partie d'un groupe d'exception. C'est un acte d'engagement, celui de porter les valeurs amicales de l'association.

La cotisation finance le fonctionnement élémentaire de l'association, compte bancaire, comptabilité, site internet, tout excédent étant dédié à des projets soumis au vote en Assemblée Générale, comme le lancement d'un chantier de fouilles archivistiques, une conférence, la publication d'un ouvrage restituant les recherches d'un adhérent, etc., toutes les autres activités partagées entre les adhérents, voyages, repas, étant prises en charge à part égale entre eux, hors structure.

Les travaux donnant lieu à indexation nominative sont publiés par La vitrine des archives ([contacter philippe.florentin@wanadoo.fr](mailto:philippe.florentin@wanadoo.fr))

L'ADADA - Philippe Florentin - 44 rue St Ferdinand - 75017 Paris

### Rechercher un ancêtre militaire au SHD - Terre

Le SHD (Terre, Marine, Gendarmerie, Air) détient près de 400 km d'archives sur ses sites à Vincennes, dans les ports, à Pau, Caen et Châtellerauld.

#### Ce qu'on ne trouve pas au SHD

- 1° Les dossiers de soldats (*matriculaire aux Archives Départementales de résidence à 20 ans*)
- 2° Les pensions de soldats (sauf cas valant pension, 25 ans de service, blessures, *exception IYF*)
- 3° Les dossiers d'officiers d'Ancien Régime (ils n'existaient pas encore, *exception IYE*)
- 4° Les dossiers de Légion d'Honneur (*aux Archives Nationales au CARAN et à Fontainebleau*)

#### Ce qu'on trouve au SHD

- 1° Les dossiers d'officier (après l'Ancien Régime) - x YE
- 2° Les dossiers de pension d'officier (après l'Ancien Régime) - x YF
- 3° Les dossiers de pension de certains soldats (après l'Ancien Régime) - x YF

#### Deux points d'attention à ne jamais oublier

- 1° Le dossier de pension des officiers généraux a été fusionné avec leur *dossier d'officier* - x YD
- 2° Le dossier de pension d'un militaire laissant une veuve est fusionné avec le *dossier de pension de réversion* (également au nom du militaire) - *La cote de réversion est en colonne de droite.*

#### Pour l'Ancien Régime

- 1° Le contrôle des troupes par régiment pour les soldats depuis 1716 (on ne peut pas les retrouver si on ne connaît pas leur régiment ou à défaut leur capitaine ou leur compagnie) - Voir *La vitrine des archives* pour les cavaliers - x YC
- 2° Le contrôle des officiers par régiment pour les officiers (depuis 1766 seulement) - YB, x YB
- 3° Le contrôle collectif par grade pour les officiers (on ne peut pas les retrouver si on ne connaît pas leur régiment) - YB xxx - Voir *La vitrine des archives* pour les officiers de cavalerie
- 4° Le contrôle collectif par régiment de 1700 à la Révolution - YB xxx

#### Avant 1700

Des sources diverses au SHD dans toutes les séries d'Ancien Régime - A x, X x, YA, 1YD, etc.

Mais il convient de rechercher aussi montres et quittances de la trésorerie des guerres (qui devraient se trouver en série P des Archives Nationales mais ont été dispersées et sont pour certaines en épaves à la *Bibliothèque Nationale* - Manuscrits Français, collections d'érudits, etc.)

### Rechercher un ancêtre militaire au SHD - Terre

#### Les cas particuliers sont nombreux

- 1° Les troupes coloniales (distinctes tant pour les officiers que pour les soldats, *voir ANOM*)
- 2° Les émigrés (voir le classeur *Pinasseau*)

#### Un point d'attention à ne jamais oublier

1° *Les documents qui ressemblent à des inventaires* des archives du SHD n'en sont parfois pas. Ainsi, pour les dossiers d'officier ou de pension, il s'agit de listes matriculaires éditées par l'Administration sur lesquelles on a juxtaposé un numéro de série archivistique. De ce fait, certaines cotes ne correspondent en réalité à aucun dossier (par exemple dans le cas d'un officier mort au service sans laisser de veuve, donc sans pension, ou encore un savant qui obtient une pension à titre civil et figure pourtant dans la première série des pensions sur l'"inventaire").

#### Personnel militaire et civil

- 1° Les commissaires des guerres - 2 YG
- 2° Les aumôniers - 7 YG
- 3° Les personnels de santé - 3 YG
- 4° Les officiers d'administration - 4YG

#### Célébrités ou curiosités

- 1° Les personnages célèbres - YH
- 2° Les femmes soldat - YI

#### Corps particuliers (exemples)

- 1° Les suisses - XG
- 2° La maison du roi - YA
- 3° Les gardes françaises - 11 YC

#### Décorations et médailles

- 1° Croix de St Louis - XQ
- 2° Mérite militaire (*pour les protestants sous l'Ancien Régime*) - YA

*Pour la Mer, la Gendarmerie et l'Air, le principe est identique mais les séries différentes.*